



## L'ACTUALITÉ

# IL FAUT DÉJÀ PRÉPARER LE TERRAIN D'UN REDÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

**Personne ne sait à quel moment la reprise pourra réellement commencer mais il faut néanmoins la préparer et créer les conditions d'un redémarrage décisif et durable.**

Tout le monde voudrait reprendre le travail, c'est sûr, mais ce n'est pas si simple.

Cette reprise est un peu une course d'obstacles pour les entreprises du BTP qui doivent faire avec la volonté de leurs clients privés, pas toujours prêts à faire revenir une entreprise chez eux, faire avec les donneurs d'ordre publics qui s'inscrivent encore trop souvent dans l'attentisme, à commencer par les communes où les Maires n'ont pas été élus au 1<sup>er</sup> tour, faire aussi avec les approvisionnements aléatoires, tous les fournisseurs n'ayant pas encore repris pleinement leurs activités, faire avec des salariés qui craignent pour leur santé quand ils ne disposent pas de tout le nécessaire pour se protéger, faire enfin avec des surcoûts importants que personne, pour le moment, n'a envie de prendre en charge ! or, ces surcoûts sont très significatifs : environ 10 % dans la construction neuve et jusqu'à 20 % pour les réhabilitations, selon les premières estimations. Leur incidence sur la rentabilité est donc une réalité économique très concrète qui peut conduire une entreprise à ne pas reprendre son activité.

La CAPEB a déjà noué beaucoup de contacts à ce sujet tant au sein de la filière, notamment dans le cadre du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique, mais aussi et surtout avec les Pouvoirs publics avec une première proposition : chaque acteur doit prendre sa part

de ces surcoûts qui s'imposent aux entreprises : l'État, les donneurs d'ordre, les entreprises, les fournisseurs, bref, tout le monde car la réouverture des chantiers ne doit pas se faire au détriment des entreprises. À défaut, comment envisager une vraie reprise ?

**Redémarrage, relance :  
chaque étape doit être  
réussie pour mieux  
préparer la suivante.**

La CAPEB propose également que soit mis en place un dispositif d'aides spécifiques pour inciter les entreprises à reprendre leur activité afin de compenser, pour partie, les surcoûts inhérents à la reprise des chantiers, d'autant que ces entreprises ne bénéficieront plus des aides (ou de moins d'aides) mises en place par les pouvoirs publics comme le chômage partiel ou le fonds de solidarité, etc.

Ainsi, il faut commencer par lever les freins qui ont été identifiés. Trouver une compensation à ces surcoûts, approvisionner en suffisance les entreprises en matériel de protection – masques en tête – en matériaux et autres fournitures

nécessaires à la mise en œuvre des travaux, rassurer les salariés et les clients, garantir des relations économiques équilibrées entre les entreprises et leurs donneurs d'ordre, reporter les contraintes réglementaires et administratives initialement prévues, consolider les trésoreries pour permettre aux entreprises de repartir, continuer à soutenir l'emploi pour éviter que les chefs d'entreprise ne soient obligés de se séparer de leurs compagnons, se privant ainsi d'indispensables compétences au moment où ils seront à nouveau à 100 % de leurs capacités.

Le Premier ministre n'a pas dit autre chose lorsqu'il a annoncé que le plan d'urgence 2 devrait être prolongé par des mesures ambitieuses de relance. Nous savons d'ores et déjà que le 2<sup>ème</sup> trimestre sera difficile. L'ensemble des acteurs économiques se seront appauvris depuis trois mois. Les entreprises auront essayé de tenir autant que possible mais si le soutien de l'État faiblit, il n'est pas sûr qu'elles puissent encore tirer sur la corde. Le pire est à craindre si aucune mesure forte n'est prise : annulation de charges, report d'obligations administratives, recours prorogé à l'activité partielle, modulation du temps de travail, etc. Objectif n°1 : éviter l'hémorragie du tissu économique et social du pays. Le vrai redémarrage ne pourra intervenir qu'après cette phase de consolidation. Et la relance sera pour plus tard encore.



## LOBBYING

# LA CAPEB ALERTE LES SÉNATEURS SUR LES FREINS À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

Déjà auditionnée par l'Assemblée nationale il y a deux semaines, la CAPEB a, à nouveau, fait part des difficultés des entreprises artisanales du bâtiment, cette fois aux sénateurs. Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques, a ainsi été auditionnée en visioconférence par la cellule de suivi de la commission des affaires économiques mise en place au Sénat dans le cadre de la crise liée au Covid-19.

Elle a ainsi pu les alerter sur les difficultés que les entreprises rencontrent pour s'approvisionner qu'il s'agisse des indispensables masques (retards de livraison ou non-conformité des produits) ou de matériaux, surtout lorsqu'ils proviennent de l'étranger.

Elle a rappelé que la reprise de l'activité des entreprises était également rendue difficile par la frilosité de certains clients confinés qui ne veulent pas faire entrer une entreprise chez eux, mais aussi et surtout par les contraintes directement liées aux mesures de protection sanitaire et qui conduisent souvent à réorganiser les équipes pour éviter la promiscuité entre salariés ou entre les différents corps d'état sur un même chantier.

Ces réorganisations et l'achat des équipements de protection nécessaires engendrent des coûts supplémentaires importants (jusqu'à 20 % sur les opérations d'entretien rénovation, c'est-à-dire l'essentiel des marchés des artisans). Il importe donc de trouver rapidement une

solution à ce problème (la CAPEB y travaille avec les Ministères et la DHUP) qui empêche un grand nombre d'entreprises de reprendre leur activité pour une simple raison de rentabilité (pourquoi, en effet, une entreprise devrait-elle reprendre le travail dans des conditions compliquées pour, en plus, ne pas gagner d'argent ?!).

La question centrale est donc de savoir qui prend en charge ces surcoûts. Mme Basili a suggéré la mise en place d'un crédit d'impôt spécifique ou bien encore une compensation de l'État à l'entreprise qui reprendrait le travail en lieu et place du chômage partiel. Sur ce point, la vice-présidente de la CAPEB a convaincu la sénatrice des Alpes Maritimes qui a considéré indispensable qu'au minimum, ces coûts soient répartis entre les différents acteurs de la chaîne de production et qu'une « chaîne de loyauté économique » soit impérativement respectée. Sabine Basili a également abordé la question de la trésorerie des entreprises, préoccupation majeure de tous les artisans. Elle a confirmé

que les banques sont trop souvent frileuses à soutenir les TPE. Elle a aussi souligné un manque de transparence dans les taux des prêts garantis par l'État lorsque l'entreprise souhaite rembourser par anticipation. Le problème se pose également pour les taux qui seront pratiqués après une année de remboursement pour les échéances à suivre.

Elle a souligné que l'aide du Fonds de solidarité était appréciable mais encore insuffisante, surtout quand il y a plusieurs dirigeants.

Mme Basili a demandé que les entreprises les plus en difficulté voient leurs charges sociales et fiscales annulées et non reportées. Elle a également appelé à un meilleur soutien des assureurs, et en particulier des assureurs-crédits. Enfin, elle a présenté ce que pourraient être les différentes phases de redémarrage puis de relance de l'activité dans l'artisanat du bâtiment ainsi que les toutes premières pistes de mesures qui devraient leur être associées.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

## ÉCONOMIE

### → OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS DE CHANTIER EN CE MOMENT ?

Beaucoup d'entreprises ont cessé toute activité pour cause d'impossibilité à protéger leurs salariés sur les chantiers mais certaines peuvent travailler et d'autres ont repris leurs chantiers parce qu'elles peuvent les mener en toute sécurité.

Il reste qu'elles peuvent se heurter à des difficultés extérieures à leur propre organisation qu'il s'agisse d'approvisionnement (tous les négoces n'ont pas encore rouvert leurs portes) ou d'évacuation des déchets.

La Fédération des Entreprises de Recyclage (Federec) avec laquelle nous avons signé un partenariat l'an dernier pour aider les entreprises artisanales du bâtiment à mieux gérer leurs déchets, a recensé les déchetteries encore ouvertes aux professionnels actuellement (hors déchetteries de collectivité).

[Vous en trouverez ici la cartographie qui a été établie par Federec.](#)

### → LES CEE À LA RESCOURS DES ENTREPRISES ?

Les représentants des « obligés » et ceux des entreprises – dont la CAPEB – ont écrit au Premier ministre pour lui demander de créer un fonds d'urgence destiné à soutenir les TPE qui réalisent des travaux d'économies d'énergie.

Les uns et les autres ont la volonté de soutenir les entreprises dans la relance de leur activité, et en particulier des travaux de rénovation énergétique.

La Ministre de la Transition écologique et le Ministre des Finances ont également été alertés sur les conséquences de l'arrêt des chantiers sur les objectifs de rénovation énergétique comme en témoigne l'effondrement du nombre de CEE produits depuis le 17 mars.

Dans ce courrier, les professionnels soulignent que si les mesures prises par le Gouvernement jusqu'ici sont évidemment



indispensables, elles ne pourront pas avoir d'effet à court terme sur les travaux.

Ils proposent donc de mettre en place rapidement un fonds d'urgence pour soutenir les TPE et PME du bâtiment, actives dans le dispositif des CEE et en grande difficulté en raison de la crise actuelle.

Ce fonds d'urgence serait alimenté par les fournisseurs d'énergie en échange de certificats d'économies d'énergie.

Reste maintenant à savoir si le Premier ministre acceptera cette idée ou non.

À suivre donc.

**243 MILLIONS**  
C'EST LE MONTANT CUMULÉ DES CRÉDITS  
DEMANDÉS AYANT FAIT L'OBJET D'UN  
APPEL AU MÉDIATEUR DU CRÉDIT



## ÉCONOMIE

### → LES TPE SAISISSENT MASSIVEMENT LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Les banques ayant beaucoup traîné les pieds pour satisfaire les besoins de trésorerie des petites entreprises, ces dernières ont été contraintes de recourir massivement au Médiateur du Crédit.

En 15 jours (du 6 au 22 avril), la Médiation du crédit a enregistré 1428 demandes, c'est-à-dire davantage que sur l'ensemble de l'année 2019. Et il se trouve que les grandes entreprises sont très peu demandeuses (seulement 39 dossiers déposés).

L'essentiel des saisines provient des petites entreprises et résulte d'un refus de prêt garanti par l'État. Et nous n'avons cessé de le dénoncer. Bien que ces prêts soient couverts par l'État à hauteur de 90 %, les banques rechignent à les accorder et à prendre le risque restant sur 10 % seulement des sommes !

Le Médiateur du Crédit recherche les solutions les meilleures en fonction de la situation de chaque entreprise en veillant à ne pas les conduire à un surendettement impossible à

rembourser et en leur proposant les autres solutions disponibles comme le Fonds de solidarité ou le Fonds d'avances remboursables. Ce sont clairement les TPE qui utilisent le plus ces prêts garantis. 90 % des prêts et 54 % des montants accordés bénéficient aux entreprises de moins de 10 salariés.

Pour autant, le baromètre publié par Bercy montre que ce sont les entreprises les mieux notées qui sont aussi les mieux servies. Elles représentent 10 % des bénéficiaires et reçoivent 43 % des montants prêtés.

78 % des entreprises bénéficiaires sont de trop petite taille pour être notées et sont évaluées individuellement par les banques. Elles parviennent néanmoins à réunir le tiers des crédits accordés.



### → PANDÉMIE : ASSUREURS, ÉTAT ET ORGANISATIONS PATRONALES CHERCHENT DES SOLUTIONS

**Chose promise, chose faite : le Premier ministre a mis en place un groupe de travail avec les assureurs et les organisations patronales comme il avait promis de le faire dans le but de réfléchir à un dispositif d'assurance adapté aux événements exceptionnels tels qu'une pandémie.**

L'U2P, qui s'était élevée contre l'absence de couverture du risque pandémique par les compagnies d'assurance, a bien évidemment salué cette initiative et participera activement au groupe de travail. Son objectif est d'apporter des réponses aux entreprises, en allourdissant le moins possible leurs cotisations d'assurance.

Et puisque les compagnies d'assurance ne sont pas en mesure aujourd'hui de faire face au poids financier d'une prise en charge généralisée des pertes d'exploitation, l'U2P leur a demandé de renforcer leurs mesures propres de soutien aux entreprises, et a souhaité qu'une réflexion soit rapidement engagée pour examiner la possibilité de reconnaître à l'avenir un état de catastrophe sanitaire à l'instar de l'état de catastrophe naturelle.

Le groupe de travail devra trouver les moyens de couvrir les risques d'une intensité exceptionnelle comme celui que nous vivons aujourd'hui dans le but d'aider les acteurs économiques à absorber une baisse de chiffre d'affaires et à poursuivre leur activité dans des conditions acceptables et à un coût raisonnable.

Des parlementaires participent également à ce groupe qui doit rendre ses propositions d'ici au début du mois de juin.

### → LES CHANTIERS OUVERT À NOUVEAU PEU À PEU

D'après le bureau de contrôle BTP Consultants qui fait, chaque semaine, un état des lieux des chantiers dans l'hexagone, l'activité commencerait à reprendre petit à petit.

Mi-avril, 13 % des chantiers avaient réouvert, soit 39 % de plus que la semaine précédente. Ces chantiers se situent majoritairement en PACA qui était déjà plus active début avril. Elle est maintenant rattrapée par le Grand Est, la Bourgogne Franche-Comté, AURA mais aussi le Nord et la Bretagne. L'Île-de-France, le Centre et l'Aquitaine restent encore en retrait. Cette tendance à la reprise devrait s'accélérer dans le Nord où 42 % des chantiers fermés sont sur le point de rouvrir. Globalement, toutes les régions devraient assez rapidement passer à 30 ou 35 % de chantiers ouverts. D'après l'état des lieux de BTP Consultants, ce

sont surtout les maîtres d'ouvrage privés qui sont pressés de reprendre leurs travaux. Ils ne sont plus que 55 % à ne pas envisager de reprendre rapidement alors que les maîtres d'ouvrage publics sont 70 % dans ce cas.

L'Insee a également constaté ce retour sur les chantiers, essentiellement depuis que les entreprises ont la possibilité de mettre en place une nouvelle organisation garantissant la sécurité sanitaire de leurs salariés, en se fondant sur le guide de recommandations de l'OPPBT, validé par les Pouvoirs publics. L'Insee note ainsi que dans la construction, le recul de l'activité est aujourd'hui de 79 %, alors qu'il en était à 88 % en début de mois.

## GOUVERNEMENT

### → URBANISME ET MARCHÉS PUBLICS : DE NOUVELLES PRÉCISIONS

**Le Lobbying de la CAPEB a payé !**

En effet, une ordonnance du 22 avril vient compléter mais surtout modifier celles prises le 25 mars et le 15 avril en ce qui concerne les autorisations d'urbanisme. Elle prévoit notamment la publication d'un décret permettant de reprendre le cours des délais d'instruction des demandes d'autorisation et de certificats d'urbanisme pour certaines opérations d'aménagement bien précises (protection des intérêts fondamentaux de la Nation, sécurité, protection de la santé, salubrité publique, préservation de l'environnement et protection

de l'enfance et de la jeunesse). Par ailleurs, cette nouvelle ordonnance supprime le délai d'un mois supplémentaire qui avait été prévu après la fin de l'état d'urgence sanitaire, l'objectif étant que le principe de la reprise du cours des délais s'applique également aux autorisations de travaux et autorisations d'ouverture et d'occupation sanctionnant les règles de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ainsi qu'aux autorisations de division d'immeubles.

Le Ministre du Logement a précisé que cette décision vise à relancer, dès la fin de

la crise sanitaire, les travaux dans ces bâtiments, travaux qui sont majoritairement réalisés par les artisans et les PME du bâtiment, comme c'est le cas pour les réaménagements de commerces rendus nécessaires pour se protéger du Covid-19.

Enfin, la même ordonnance dispense les collectivités locales de saisir les commissions d'appel d'offres et les commissions de délégation de service public pour les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.



LES RENDEZ-VOUS  
DE LA SEMAINE

## GOUVERNEMENT

→ 10 JOURS AVANT LE DÉCONFINEMENT,  
OÙ EN EST-ON ?

Le Premier ministre est intervenu mardi devant les députés pour présenter les modalités du déconfinement avec trois mots clefs : protéger, tester et isoler.

Il a indiqué que le 11 mai est préparé en surveillant tous les indicateurs pour vérifier qu'il sera effectivement possible de déconfiner à partir de cette date. Si à l'approche du 11 mai il apparaissait que le nombre de nouveaux cas journaliers n'était pas dans la fourchette prévue alors cette échéance sera repoussée. Il a invité au civisme et à la discipline et à éviter tout relâchement. Si tout est prêt, alors commencera une phase jusqu'au 2 juin, date à laquelle de nouvelles dispositions seront annoncées pour un autre palier.

C'est un déconfinement progressif et départementalisé qui est donc annoncé. Édouard Philippe a ainsi précisé qu'il prendra une forme plus stricte dans certains départements selon la vigueur de l'épidémie, les capacités hospitalières locales et la capacité opérationnelle de détection, au niveau local, des contacts d'un malade positif. Le Directeur général de la Santé présentera tous les soirs le classement des départements selon ces trois critères.

S'agissant des entreprises, le Premier ministre a confirmé que le télétravail devait être maintenu partout où cela est possible et que, dans le cas contraire, la pratique d'horaires décalés devra être encouragée. Il a souhaité que les travaux faits par les branches professionnelles et le Ministère du travail (comme cela a été le cas dans le BTP avec le guide de recommandations) soient amplifiés pour couvrir tous les secteurs. Le Premier ministre a souligné que cette démarche doit se concrétiser dans chaque entreprise sous la forme d'un nouveau plan d'organisation du travail. Il a précisé que le port de masques devra être mis en œuvre dès lors que les règles de distanciation sont impossibles à respecter. Il a précisé que les règles actuelles du chômage partiel resteront en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin avant une adaptation progressive.

Enfin, il a souligné que les déplacements inter-régions devaient être découragés et que les rassemblements seront limités à 10 personnes. S'agissant des écoles, relevons que les lycées professionnels pourraient rouvrir début juin.

## LA PLÉNIÈRE DU CSCEE

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est réuni en plénière ce 28 avril, en visio-conférence évidemment. Il a d'abord examiné le projet de décret relatif à l'établissement des DPE. Il a ensuite débattu des conséquences de la loi anti-gaspi qui prévoit de limiter la consommation d'eau potable dans les constructions neuves à partir de 2023. Le CSCEE a aussi et surtout

évoqué les réformes et évolutions techniques prévues et qui devraient être reportées compte tenu de la crise sanitaire ainsi que les mesures qui pourraient être proposées dans le cadre du plan de relance de la construction à venir. Il a été question des surcoûts liés à la mise en œuvre du guide de recommandations de l'OPPBT et de leur compensation. L'idée d'une réduction, voire d'une exonération, de TVA a été avancée.

## ÉCHANGES AVEC LE GOUVERNEMENT

Le Président de la CAPEB a participé la semaine dernière à une visioconférence avec Bruno Le Maire, Muriel Pénicaud et Julien Denormandie pour aborder les conditions de la reprise dans le BTP. Les trois ministres ont demandé à cette occasion un rapport sur le sujet. Le Président Liébus a rappelé que beaucoup de questions ne sont pas encore résolues pour amorcer un vrai redémarrage, à commencer par la prise en charge des surcoûts que les modalités de reprise vont générer pour les entreprises.

Ces coûts sont particulièrement importants sur les chantiers de

renovation dans des lieux fermés. Il a insisté sur la nécessité de les répartir car les entreprises ne peuvent pas les supporter seules ni les reporter sur leurs clients qui pourraient, purement et simplement, annuler les travaux envisagés.

S'ajoute à cela le fait que les artisans sont de plus en plus souvent amenés à payer immédiatement leurs fournisseurs, ce qui tend un peu plus leurs trésoreries, et que les fournitures ne sont pas encore toutes disponibles (beaucoup de climatiseurs par exemple viennent de Chine et ne sont plus importés actuellement).

## LOBBYING

→ EBC ET LES ASSOCIATIONS EUROPÉENNES  
DE LA CONSTRUCTION RÉCLAMENT  
DES MESURES IMMÉDIATES

Dans un communiqué commun, les associations européennes de la construction, EBC en tête, appellent les autorités à prendre des mesures au plus vite pour sauver un secteur qui représente 9 % du PIB de l'Union européenne et qui emploie plus de 16 millions d'Européens.

Elles rappellent qu'une chaîne d'approvisionnement performante dans le secteur de la construction est cruciale pour le maintien de l'activité, mais que cela ne peut se faire qu'avec des conditions de santé et de sécurité adéquates. Elles demandent donc que soit garantie la circulation des produits et équipements de construction et la fourniture de services dans le respect total des instructions données par les autorités de santé publique qui définissent le niveau de protection des travailleurs. Elles appellent également les autorités européennes à mettre en place des programmes d'injection massive de liquidités, non pas seulement pour quelques secteurs emblématiques d'importance stratégique ou politique mais de manière cruciale aux fournisseurs d'emplois tels que la construction. Enfin, elles demandent à la Commission européenne d'ouvrir un dialogue dès que les circonstances le permettront, afin d'identifier et de mettre en œuvre conjointement des mesures appropriées pour limiter le ralentissement économique et faciliter une reprise rapide de toutes les activités de construction.

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

La Confédération travaille, en liaison avec les CAPEB départementales, à l'élaboration d'un plan ambitieux de redémarrage et de relance de l'activité comprenant bien évidemment des mesures économiques mais également des propositions dans les domaines juridique, technique ou encore dans le domaine de la formation et de l'apprentissage... car tout est lié et interconnecté. Une toute première mouture de ce plan devrait être présentée, pour avis, au conseil d'administration confédéral de début mai. Il fera à la suite l'objet de consultations et d'échanges avec le Réseau.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2020